

# ÇA VA BULLER !

Scouter et camper au temps du covid-19 :  
Vade-mecum d'organisation des camps d'été 2020

Version 1 - soumise à modifications. Si les recommandations venaient à changer, cette version sera mise à jour et nous t'en informerons au plus vite.



# Sommaire

Note d'intention générale : Ça va buller !	3
Vade Mecum pour les camps scouts	5
<b>1. Conditions de participation aux activités pour tous les participants</b>	<b>6</b>
1.1 Gestion des groupes à risque	6
1.2 Registres de présences, fiches médicales et traçage	6
<b>2. Mesures organisationnelles</b>	<b>8</b>
2.1 Organisation des bulles	8
Constitution de la bulle	8
Contact de la bulle avec le monde extérieur via la sortie d'un ou de membre(s)	8
Contact de la bulle avec le monde extérieur via l'entrée d'un membre isolé	8
Contact de la bulle avec une autre bulle	9
Cas particulier #1 : les sections de plus de 50 participants au camp (staff et intendants compris).	10
Cas particulier #2 : tu partages ton endroit de camp avec une autre section (d'une autre unité).	10
2.2 Procédures d'urgence et système de permanence	10
2.3 Communication sur les mesures	11
2.4 Arrivée sur le camp et départ en fin de séjour	11
<b>3. Règles d'hygiène</b>	<b>12</b>
3.1 Gestes barrières	12
3.2 Mesures liées aux infrastructures	12
Camps en bâtiment	12
Camps sous tente	13
3.3 Nettoyage du matériel d'animation	13
3.4 Nettoyage du matériel des participants	13
3.5 Hygiène corporelle	13
3.6 Hygiène de l'intendance	14
<b>4. Matériel spécial covid à prévoir</b>	<b>16</b>
<b>5. Nature des activités</b>	<b>17</b>
5.1 Concernant le lieu d'activité	17
5.2 Concernant les trajets	17
5.3 Concernant la nature des activités	17
5.4 Concernant les camps Pionniers en Belgique	18
<b>6. Relations de bon voisinage en temps de covid</b>	<b>19</b>
Annexes :	
Annexe 1 : covid-19 : groupes à risques	
Annexe 2 : symptômes principaux du covid-19	
Annexe 3 : covid-19 : diviser sa section	
Annexe 4 : communiquer en temps de covid-19	
Annexe 5 : matériel anti-covid-19	
Annexe 6 : mon activité est-elle anti-covid-19 ?	

## NOTE D'INTENTION GÉNÉRALE : ÇA VA BULLER !

Ça y est, la décision est tombée. Vous pourrez scouter cet été ! C'était inespéré... et pourtant, notre rêve est devenu réalité.

Bien entendu, cela impliquera des mesures particulières. MAIS nous aurons la **chance** de pouvoir vivre nos camps. Au vu de la situation, j'ai presque envie de dire « *nous aurons la chance UNIQUE* ». Et les mots ne sont pas vains.

Parce qu'en effet, nous serons sous le feu des projecteurs. Comme tous les étés, me diras-tu. Mais plus particulièrement cette année, je pense.

J'ai donc envie de prendre quelques minutes pour insister sur l'importance **CRUCIALE** du respect des règles qui sont explicitées dans ce document. Celles-ci s'ajoutent au *Code qualité de l'animation* qui n'a aujourd'hui plus de secret pour toi. Parce que covid ou pas covid, l'ensemble des règles que l'on te demande d'appliquer sur le camp reste d'actualité. Il en va de la santé de tous (le plus important), de la réputation de ta fédération (très important) et de l'image du scoutisme en Belgique (et nous préférons tous largement que cette image soit celle du civisme plutôt que de l'irresponsabilité. #LeScoutFaitEtMerveilleConfiance, c'est le moment ou jamais de le montrer et de le prouver 😊).

Tu le verras, ces règles sont peut-être légèrement différentes de celles que tu entendras dans les médias, voire de celles d'autres fédérations. En effet, pour des raisons d'organisation logistique, d'évitement maximal du risque ou encore pour des raisons pédagogiques, lorsqu'une règle nous paraissait compliquée à mettre en place pour assurer l'organisation des camps, dans leur ensemble, de manière optimale, nous avons préféré proposer une règle parfois plus stricte mais sans ambiguïté. Certains éléments auraient pu être appliqués du point de vue particulier, en analysant camp par camp. Mais généralisé à l'ensemble des camps, c'est impossible. Il en va, par exemple, de la question du mélange des bulles. Tu le découvriras ci-dessous.

À nouveau, cela va peut-être te paraître difficile. Mais rappelle-toi sans cesse (tel BP avec son nœud dans son mouchoir) que nous avons surtout la chance de pouvoir organiser nos camps... Ne joue pas avec le feu et, à chaque fois que tu doutes, touche le nœud de ton foulard pour te le rappeler !

Aussi, ne sous-estime pas la joie des enfants et ados que tu vas retrouver. Comme pour toi probablement, le camp sera la première activité de socialisation pour tes scouts depuis le début du confinement. Depuis mi-mars, la plupart d'entre eux n'auront vu, pour ainsi dire, personne. Et là, ils vont avoir le bonheur absolu de retrouver leurs potes, dans le cadre d'une activité qu'ils adorent. Je suis certaine que, dès à présent, certains vont se mettre à rêver cela intensément... l'impatience va ravager les maisons. Et l'explosion de joie dans les premières heures du camp sera certainement palpable. Je vous envie un petit peu de pouvoir vivre ça, j'avoue. 😊

Ne deviens donc pas parano si un gamin te saute dessus... À partir du moment où les camps sont autorisés, et dans le respect des règles de ce document, il faut aussi pouvoir profiter des bons moments. animateur Bala, tu auras probablement des petits à consoler. animateur Louveteaux, tu vas te retrouver avec des sauvageons qui te sauteront sur le dos. animateur Éclaireurs, tu te retrouveras en petit groupe autour du feu. animateur Pionniers, tu dormiras dans une petite tente Sechouan (pour ne pas citer la marque).

Apprenons aussi à retrouver confiance en l'autre et en soi... Certes, sans prendre de risques majeurs. Mais permettons-nous de retrouver ce bonheur du contact (en tout bien tout honneur) avec l'autre, sans tomber dans la méfiance permanente.

Pour finir, je clôturerai en t'annonçant que ce document est (très) long. Parce que les recommandations sont nombreuses. Parce que nous avons voulu être le plus précis et le plus clair possible. Parce que nous voulons éviter d'envoyer 6 annexes par la suite.

Il est pourtant d'une **importance capitale** que tu le lises entièrement, et que tu en comprennes tous les paragraphes. Pourquoi ? Parce que ce sont ici les conditions qui règlementent la possibilité d'organiser des camps/des activités scoutées et les propositions de pistes pour faciliter la mise en place de ces conditions et assurer le déroulement des activités dans les meilleures conditions pour tous.

Et si quelque chose ne te paraît pas clair ou non applicable, n'oublie pas que tu n'es pas seul. Une discussion en staff (essentielle) t'éclairera peut-être, ton équipe d'unité reste ton pilier numéro un pour t'aider, tes cadres fédéraux sont hyper à l'écoute et disponibles... Bref, un paquet de gens ultra bienveillants et très heureux pour vous est tout prêt à te filer un coup de main dans la compréhension et l'application de ces règles. N'hésite donc pas une seconde à les contacter. « *Ensemble, on est mieux* »,

il disait ! Et puis si tu ne te sens pas les épaules de porter tout cela... sache que tu restes libre de ne pas organiser ton camp, et que ton animateur d'unité reste le garant du scoutisme (et donc des camps) pour l'unité. Un dispositif est d'ailleurs proposé en annexe pour aborder la question. Ce n'est jamais une décision facile à prendre, mais nous vous soutiendrons, dans ce choix aussi. En tant que fédération vivant les valeurs scouts, nous respectons les choix de chacun. Sois-en convaincu. 😊❤️

Allez, sur ce, je te souhaite un bon, excellent, merveilleux et ressourçant camp d'été. Cette tempête que nous traversons ensemble, dans le même bateau, nous rendra plus forts et surtout... nous fera nombre de souvenirs à raconter dans les années à venir (« *De mon temps, j'ai connu...* » ❤️).

Amitiés scouts et très cordiale poignée de la main gauche (du coude gauche plutôt),

Christelle, présidente fédérale



# VADE-MECUM POUR LES CAMPS SCOUTS

## Avant-propos

Les mesures énoncées dans ce chapitre sont les conditions essentielles à respecter pour pouvoir organiser ton camp. Ces mesures et conditions viennent du protocole générique gouvernemental qui a été construit en collaboration avec différents acteurs jeunesse et de santé, et a ensuite été amendé et validé (le 22 mai 2020) par les entités fédérées.

Ce vade-mecum a été co-construit par le staff fédéral, en collaboration avec des experts du monde médical, des experts jeunesse et des conseillers en prévention.

Toutes les mesures énoncées rentrent en vigueur **à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020**. Aucune activité de type "camp" ne pourra donc se dérouler avant cette date (ni camp, ni pré-camp).

**Attention** : il ne concerne pas directement les camps à l'étranger, ceux-ci dépendant, notamment, des avis des Affaires étrangères. Les consignes particulières te seront communiquées dès que possible.

*Note : tu trouveras en vert et en italique dans un encadré bleu, les mesures et productions que la fédération s'apprête à publier pour te faciliter la tâche.*



## 1. Conditions de participation aux activités pour tous les participants

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants et adolescents puisse participer aux camps. Toutefois, il est important de protéger certains groupes à risque afin de ne mettre personne en danger.

### 1.1. Gestion des groupes à risque

La santé étant primordiale dans toutes les décisions qui ont été prises, il est évident que le risque doit être atténué au maximum. C'est pourquoi il est impératif de ne pas mettre en danger quelqu'un qui est considéré comme à risque (voir les listes proposées par les experts, que tu trouveras dans l'annexe 1 de ce vade-mecum) ou de ne pas exposer le groupe à un danger émanant d'une personne manifestement porteuse du virus.

C'est pourquoi :

- a. Un participant faisant partie d'un groupe à risque ne pourra pas prendre part au camp à moins de remplir toutes ces conditions :
  - o (Pour les mineurs) Une autorisation claire des parents via l'autorisation parentale. Les parents restent responsables de la participation de leur(s) enfant(s) au camp.
  - o Un avis favorable du médecin généraliste (ou du médecin qui suit habituellement la personne concernée).
  - o Un dialogue entre les animateurs et les parents sur les conditions de la participation. Des explications claires quant au traitement ou aux soins à donner au participant doivent notamment être données et mentionnées dans la fiche médicale.



*Une fiche médicale adaptée et une autorisation parentale spécifique seront disponibles dans le fichier "Documents administratifs" de l'onglet Télécharger de notre site internet. Ces deux documents sont à récolter le premier jour du camp.*

*Un de tes participants fait partie d'un groupe à risque et tu n'es pas certain de savoir comment gérer la situation ? Contacte la fédération par mail ou téléphone ([lesscouts@lesscouts.be](mailto:lesscouts@lesscouts.be) ou 02.508.12.00). Nous réfléchissons avec toi aux solutions à mettre en place.*

- b. Les encadrants ne peuvent pas faire partie d'un groupe à risque, sauf si la personne a reçu un avis favorable de son médecin généraliste. Il en va de sa santé et sa sécurité.
- c. Les participants (scouts – animateurs – intendants) ne peuvent avoir présenté de symptôme dans les 5 jours qui précèdent leur arrivée<sup>1</sup>. La responsabilité des parents est à rappeler largement sur ce point (voir l'annexe n°4 "Communiquer en temps de covid-19").



*Un rappel des symptômes principaux se trouve dans l'annexe 2 "symptômes principaux" de ce document.*

*Dans ton Ça se discute en ligne spécial « Je bulle en branche » du mois de juin, des pistes te seront proposées pour garder contact avec un enfant qui ne pourrait pas, en dernière minute notamment, participer au camp.*

- d. Un participant atteint par le covid-19 pendant le camp devra le quitter définitivement.

### 1.2. Registre des présences, fiches médicales et traçage

Le protocole précise qu'un registre des présences, les fiches médicales et une liste des contacts avec l'extérieur doivent être rigoureusement tenus. Ces données devront être mises à disposition des instances de traçage compétentes et de l'ONE.

<sup>1</sup> Les 5 jours ont été déterminés en fonction des informations de l'OMS concernant la période moyenne d'incubation (<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/q-a-coronaviruses>)

C'est pourquoi :

- a. les données des participants doivent être complètes dans DESK, pour les enfants et les adultes présents sur le camp (et ce, avant le départ du camp) ;
- b. les participations au camp doivent être scrupuleusement enregistrées. N'oublie pas de mettre à jour cette liste au premier jour du camp (notamment si un animateur ou un intendant doit se faire remplacer en dernière minute pour cause de symptômes) ;



*Maintenant que DESK est smartphone friendly, nous invitons à ce que les coordonnées et présences y soient tenues à jour (le siège de la fédération y aura ainsi accès également en cas de besoin).*

- c. les présences journalières doivent être scrupuleusement tenues à jour ;
  - o Les contacts avec des personnes extérieures à la bulle (animateur d'unité, propriétaire, M. Camp...) doivent être scrupuleusement notés dans ce registre afin d'en garder une trace pour les autorités de traçage.



*Dans le colis camp, tu recevras à cet effet un modèle de feuille de présence pour te faciliter la tâche en cours de camp.*

- d. Les fiches médicales de tous les participants au camp (enfants et adultes) doivent être soigneusement récoltées et stockées. Attention : l'autorisation parentale et la fiche médicale, qui, d'ordinaire, doivent être détruits (RGPD), devront cette année être stockées, après les camps, par l'équipe d'unité, dans un lieu sécurisé, et ce jusque juin 2021.



## 2. Mesures organisationnelles

### 2.1. Organisation des bulles

Le principe de base à bien retenir est celui-ci : chaque camp est considéré comme une bulle. C'est un nombre de personnes fixe et limité, dans un espace et des infrastructures bien définis. Cette bulle doit rester hermétique : rien ne sort, rien ne rentre. Seules certaines exceptions sont autorisées. Voici dès lors les mesures à prendre.

#### Constitution de la bulle

- a. Un camp est une bulle constituée de 50 personnes maximum, scouts, animateurs et intendants compris.
  - o Ton groupe est plus nombreux ? Un paragraphe t'es spécifiquement dédié ci-dessous.
  - o Tu partages ton endroit de camp avec une autre section ? Un paragraphe t'es spécifiquement dédié ci-dessous.
- b. Une bulle doit être accompagnée d'un encadrement fixe. Ce qui signifie que le staff et l'équipe d'intendance doivent être des équipes fixes.
  - o Tout départ est définitif (pas d'aller-retour).
  - o Les arrivées tardives sont autorisées moyennant le fait que les participants n'aient pas eu de symptômes dans les 5 jours précédant leur arrivée.
  - o Chaque arrivée en cours de route ne peut, en aucun cas, faire dépasser le nombre des 50 personnes prévues à la base. Exemple : vous êtes une bulle de 50. Un intendant a prévu de partir le 5e jour. Un nouvel intendant ne peut pas venir le remplacer, sinon votre nombre total de participants à la bulle monte à 51. Par contre, si vous êtes 48 inscrits au camp (en ce compris ceux qui arrivent plus tard), pas de problème.
  - ▶ L'important est donc que le nombre total de participants, entre le premier et le dernier jour du camp, ne dépasse jamais 50.
  - ▶ Nota Bene : tu as prévu de faire l'intendance d'un autre camp après le tien ? Cela est autorisé, moyennant que tu prennes bien soin de laver toutes tes affaires entre les deux.
- c. L'arrivée et le départ des participants doivent se faire en suivant les règles de distanciation physique : l'organisation d'un système de kiss and drive est à prévoir.



*Tu recevras un document d'instructions pour l'organisation d'un kiss and drive respectant les mesures en place.*

#### Contact de la bulle avec le monde extérieur via la sortie d'un ou de membre(s)

Les contacts avec l'extérieur de la bulle seront évités, sauf nécessités absolues telles que :

- a. les intendants devant aller faire des courses. Ils devront alors porter un masque et respecter les règles de distanciation sociale habituelles. Des mesures sont spécifiquement prévues pour la gestion de l'intendance (voir plus bas) ;
- b. les raisons de santé (visite chez le médecin ou à l'hôpital). Les + de 12 ans devront alors porter un masque et respecter les règles de distanciation sociale habituelles ;
- c. le trajet vers un lieu de jeu extérieur à l'endroit de camp. Dans ce cas, les règles de distanciation sociale en vigueur seront à respecter durant tout le trajet (et sur le lieu de jeu, si vous croisez d'autres personnes dans ce lieu). Aussi, le masque en tissu sera à porter par les + de 12 ans si votre trajet vous fait passer par un lieu fréquenté (village par exemple).

#### Contact de la bulle avec le monde extérieur via l'entrée d'un membre isolé

Comme la bulle doit au maximum rester un espace hermétique, il convient d'éviter un maximum l'entrée d'un membre dans celle-ci (après le démarrage du camp). Dès lors, toute visite est interdite (parents, anciens, compagnes et compagnons, célébrant...).

L'équipe d'unité peut cependant visiter le camp pour les « affaires courantes » afin de s'assurer de la bonne organisation de celui-ci et soutenir le staff et la section. Nous préférons largement qu'une seule personne visite le camp. En voici les conditions :

- a. être de préférence membre de l'équipe d'unité (si cela n'est pas possible, membre de l'équipe fédérale) ;



- b. être toujours la même personne si plusieurs visites s'avèrent nécessaires ;
- c. être, dans la mesure du possible, personne référente pour un seul camp (pour éviter le contact entre les bulles) ;
- d. porter un masque buccal durant la visite ;
- e. respecter la distance d'1,5 m avec les participants du camp ;
- f. écourter sa visite au minimum nécessaire à la raison de celle-ci ;
- g. ne pas faire partie d'un groupe à risque.

### Cas particulier : la venue de la presse sur ton camp

Tu l'as sans doute constaté par toi-même : la presse s'intéresse beaucoup aux mouvements de jeunesse en cette période particulière. On peut donc supposer qu'il y aura des demandes de reportages sur des camps cet été. Voici quelques points d'attention à garder en tête par rapport à cette possibilité.

- a. C'est une raison supplémentaire pour suivre à la lettre les présentes directives. Il faut évidemment pouvoir montrer aux médias, et au grand public à travers eux, que nous sommes un mouvement éducatif fiable et crédible, capable d'adapter ses pratiques lorsque les circonstances l'imposent.
- b. Si tu es contacté par la presse, si des journalistes se présentent au camp..., le premier réflexe à avoir est d'appeler le numéro presse de la fédération, ou d'inviter les journalistes à l'appeler eux-mêmes : 0498.91.88.81. Cela nous permettra de répondre efficacement à la demande et de te donner quelques conseils pour répondre au mieux à cette sollicitation.
- c. Toute visite de la presse constitue un contact de la bulle avec une personne extérieure à celle-ci. Il faudra donc que les journalistes et leur éventuelle équipe respectent la distanciation physique d'1,5 m et le port du masque. Le masque pourra être enlevé de manière temporaire pour la durée des interviews. Si possible, le reportage et les échanges se feront à l'extérieur.
- d. De notre côté, nous communiquerons également ces précautions à la presse juste avant la période des camps.

### Cas particulier : le propriétaire de ton endroit de camp ou M./Mme Camp

Pour des raisons d'organisation pratique, tu seras probablement amené à rentrer en contact avec ton propriétaire ou avec le Monsieur ou la Madame Camp local-e.

Comme pour tout contact avec l'extérieur de la bulle, veille à bien porter un masque (et faire porter un masque à ton interlocuteur si celui-ci n'en a pas) et à rester à 1,5 m de distance. Veille également à indiquer dans le registre les contacts qui ont été pris avec ces personnes afin de pouvoir les renseigner aux autorités de traçage en cas de besoin.

Au vu de la situation particulière de cet été, peut-être peux-tu définir un mode de fonctionnement qui privilégie les échanges téléphoniques lorsque cela est possible. L'important est de limiter les contacts si ceux-ci ne sont pas nécessaires.

Si l'un de tes interlocuteurs fait partie du groupe à risque, sois particulièrement vigilant dans le respect des gestes barrières.

### **Contact de la bulle avec une autre bulle**

Ce type de contact n'est pas autorisé. Il sera dès lors interdit :

- a. de faire un jeu inter-sections, de rencontrer le camp voisin ou d'organiser tout autre type de rencontre avec un autre camp, une autre bulle ;
- b. d'organiser une journée à l'extérieur du camp avec intervention d'un prestataire ou partenaire (journée piscine, journée au domaine provincial ou dans un centre d'attractions touristiques, location de matériel sportif, parcours de cordes...);
- c. de marcher pour le plaisir de la randonnée, et ce pour éviter le contact avec des membres hors de sa bulle (exemples : interdiction des hikes de patrouille, des marches avec les louveteaux...);
- d. d'organiser des jeux dans des endroits fréquentés (exemples : jeux à postes ou jeu de piste dans le village) ;
  - d'organiser des activités de porte-à-porte.

S'il te venait la mauvaise idée de pratiquer une virée cet été (ce qui est déjà, en temps normal, absolument interdit), il va sans dire qu'au vu des conditions particulières d'organisation, de notre crédibilité qui est en jeu et de la pression médiatique qui pèsera sur nos épaules, les sanctions prévues seront très fermement appliquées.

### Cas particulier #1 : les sections de plus de 50 participants au camp (staff et intendants compris)

Si tu es dans ce cas de figure, voici la marche à suivre.

- 1) Demande rapidement aux parents la confirmation de participation (ou non) de leur enfant.
- 2) Constitue rapidement ton équipe d'intendance minimale.
- 3) Si malgré cela, le nombre reste au-delà de 50, étudie la possibilité de diviser ta section :
  - a. ou bien en proposant deux camps sur deux endroits différents aux mêmes dates et en divisant le staff et l'équipe d'intendance en deux ;
  - b. ou bien en proposant deux camps à des dates différentes, avec le même staff, dans le même endroit (s'il est encore libre pour allonger la période) ou en trouvant un autre endroit ;
  - c. ou bien en proposant deux camps d'une durée plus courte (et donc qui s'enchaînent), sur le même endroit, avec une journée entre les deux pour tout nettoyer et désinfecter le matériel.

Contacte de toute façon le secrétariat de la fédération pour dédoubler ta déclaration de camp. Si cette situation te fait rencontrer une difficulté financière, discutes-en avec ton animateur d'unité.



*Un document (annexe 3 "diviser sa section") reprenant quelques recommandations, conseils et astuces sur la manière de diviser une section sera disponible pour t'aiguiller.*

## TRÈS IMPORTANT

Si toutes ces solutions n'aboutissent pas à une réduction suffisante du nombre de participants dans ta ou tes bulles, contacte ton équipe fédérale et, surtout, évite de ne pas inscrire tous tes intendants, même si c'est une solution facile et tentante... Il en va de la sécurité de chacun en cas de tracing, de l'assurance des participants et surtout, surtout, de la confiance que nous avons tous en toi. Par contre, un accompagnement spécifique pour trouver des solutions qui respectent le protocole gouvernemental peut t'être proposé. Contacte ton équipe fédérale pour signaler ton cas.

*CŒUR SUR TOI : nous sommes évidemment bien conscients que cela sera difficile émotionnellement et d'un point de vue organisationnel... Mais dis-toi que c'est la seule option pour pouvoir, malgré tout, faire vivre un camp (certes différent des autres années) et tous ses bénéfiques à tes scouts.*

NOTA BENE : Au vu de cela, tu ne te sens pas l'âme d'organiser ton camp ? Discutes-en avec ton équipe d'unité (elle a reçu une conduite pour t'accompagner dans cette décision). Nous te soutiendrons quel que soit ton choix !

### Cas particulier #2 : tu partages ton endroit de camp avec une autre section (d'une autre unité)

Tu avais décidé de partager une prairie avec une autre section et, du coup, vos deux camps cumulés comptent plus de 50 participants, appelle ton équipe fédérale.



## 2.2. Procédures d'urgence et système de permanence

Afin d'assurer une bonne gestion de la situation en cas de présence d'un cas – ou suspicion de cas – de covid-19 sur un camp :

- a. une procédure d'urgence sera mise en place et une permanence sera organisée via Scout Assistance, disponible 24h/24, via le 0498.91.88.85. Les bénévoles gérant la ligne téléphonique seront spécifiquement formés à la gestion des questions et incidents liés au covid-19, sur base des instructions que nous recevrons du cabinet Jeunesse ;
- b. un lieu d'isolement/de quarantaine sera prévu pour placer les participants en cas de suspicion d'infection ;
- c. un contact étroit sera établi avec un médecin auquel faire appel en cas de suspicion de contamination au coronavirus ;



*Toutes les mesures à mettre en place concernant le contact à prendre avec le médecin avant le camp ET les mesures à mettre en place en cas de suspicion de contamination au coronavirus te seront transmises dans un second temps, via le colis camp (arrivée prévue chez toi vers le 20 juin).*

- d. les participants malades quitteront l'endroit de camp rapidement et le contact avec les grands-parents, ou tout autre membre d'un groupe à risque, doit être évité pendant au moins une semaine. Cette mesure sera expliquée aux parents le cas échéant (voir annexe 4 sur la communication).

## 2.3. Communication sur les mesures

Tous les participants seront informés des risques et des mesures.



*Un courrier/mail-type pouvant servir de base est disponible dans le mail via lequel ce vade-mecum t'a été envoyé.  
Des affiches rappelant les mesures et à disposer dans l'endroit de camp te seront fournies (via le colis camp de juin).*

## 2.4. Arrivée sur le camp et départ en fin de séjour

L'idée générale est d'éviter de mettre en contact des personnes qui n'ont pas besoin de l'être. Il est donc préférable de prévoir des transports famille par famille.

Néanmoins, par ordre de préférence :

- a. Le co-voiturage est autorisé. Si un co-voiturage devait s'organiser, en voici les mesures :
  - I. un seul adulte extérieur à la bulle par voiture (le conducteur) ;
  - II. le conducteur ne doit présenter aucun symptôme lié au covid-19 (et n'en n'aura pas présenté dans les 5 jours qui précèdent le trajet) ;
  - III. le conducteur portera un masque durant toute la durée du trajet, ainsi que les + de 12 ans ;
  - IV. les surcharges de voiture seront évitées (éviter de remplir la voiture à sa capacité maximale).
- b. L'utilisation de service d'autocar qui doit respecter les mesures en vigueur : le chauffeur devra porter un masque, ainsi que tous les voyageurs de + de 12 ans ;
- c. L'utilisation des transports en commun. Si ta section n'a d'autre choix que celui-ci, les règles en vigueur dans les transports en commun seront à respecter et les réservations fortement souhaitées.

**Le principe du kiss and drive doit de toute façon être appliqué (voir ci-dessus).**

## 3. Règles d'hygiène

La philosophie principale est de mettre en place les règles d'hygiène que nous connaissons depuis plusieurs semaines, et ce afin d'éviter la propagation. À savoir, en priorité :

**Le lavage fréquent des mains PENDANT AU MOINS 30 SECONDES + séchage à l'aide de matériaux propres (essuies qu'il faut prévoir en grand stock ou serviettes jetables). L'eau devra être propre mais pas spécialement potable mais ne pas utiliser l'eau de la rivière.**

**Éviter les contacts non nécessaires.**

Voici plus spécifiquement ce que cela implique.

### 3.1. Gestes barrières

Les gestes barrières les plus connus devront être recommuniqués sur l'endroit de camp. Il s'agit de :

- a. se laver les mains le plus fréquemment possible, et a minima :
  - o en début et fin d'activité ;
  - o avant et après les repas ;
  - o à chaque passage aux toilettes.

La plupart du temps, le lavage des mains à l'eau savonneuse suffit. Néanmoins, l'utilisation du gel hydroalcoolique peut s'avérer nécessaire pour se désinfecter les mains après avoir touché quelque chose qui vient d'en dehors de la bulle, ou avant de soigner un scout blessé.

- a. utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- b. tousser dans le creux du coude ;
- c. porter un masque (pour les + de 12 ans) lors des sorties éventuelles si la distance d'1,5 m ne peut être respectée avec les gens que l'on croise.



*Du matériel didactique te sera fourni pour rappeler ces gestes barrières sur l'endroit de camp. Celui-ci te parviendra via le colis camp de juin.*

### 3.2. Mesures liées aux infrastructures

#### Camps en bâtiment

Assure-toi auprès du propriétaire qu'un nettoyage complet aura été fait avant l'arrivée de ton groupe (surtout si un autre groupe l'a occupé peu avant). Mettez-vous également d'accord sur les modalités de nettoyage en fin de camp (Est-ce le groupe qui doit s'en occuper ? Avec quel matériel ? Y a-t-il une équipe de nettoyage qui s'en charge ?).

**De préférence, assure-toi qu'il y ait au moins un jour d'inoccupation entre deux groupes se succédant dans un même endroit, quitte à rogner ton camp de quelques heures...**

De plus :

- a. Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions :
  - o nettoyage à base de savon désinfectant, eau de javel<sup>1</sup> ou même savon de Marseille, en fonction des surfaces ;
  - o nettoyage scrupuleux des sanitaires une fois par jour ;
  - o nettoyage des tables après chaque repas ;
  - o ne pas oublier les autres surfaces courantes : rampes d'escalier, poignées de porte, interrupteurs, robinetteries...



*Des consignes pour éventuellement associer les enfants aux tâches quotidiennes te seront fournies par les responsables de branche dans un second temps, dans ton Ça se discute en ligne spécial « Je bulle en branche » du mois de juin.*

<sup>1</sup> ATTENTION : l'utilisation de l'eau de javel doit se faire avec la plus grande prudence. Veille aux bonnes conditions d'utilisation et ne prends pas cela à la légère.

- b. Les espaces de vie et de nuitées seront régulièrement aérés.
  - o Dans la mesure où la météo le permet, aère ces espaces autant que possible.
  - o Le strict minimum est l'aération des lieux de vie 3 fois par jour, pendant au moins 15 minutes.
- c. Une attention particulière devra être apportée à l'hygiène de l'infirmierie. De plus, une tente infirmierie (spécifiquement dédiée à cela) sera prévue.



*Une affiche reprenant quelques mesures d'hygiène de base sera à ta disposition dans le colis camp. On compte sur toi pour l'afficher dans l'espace infirmierie du camp.*

- d. Des poubelles fermées seront prévues notamment pour les déchets tout venant (afin d'y mettre les mouchoirs à usage unique, par exemple). Les couvercles de ces poubelles seront quotidiennement nettoyés.



*Des pistes pour te fournir (emprunt ou achat) en matériel nécessaire (bidons d'eau pour le lavage des mains, poubelles fermées...) sont proposées dans l'annexe 5 "matériel anti-covid-19".*

### Camps sous tente

Afin de permettre une hygiène maximale, les infrastructures seront adaptées pour permettre un lavage des mains fréquent (bassines aux endroits stratégiques, savon ou gel hydroalcoolique aux sorties des toilettes...). Même si elle est souhaitable, l'eau courante n'est pas une nécessité, moyennant que tous les moyens possibles soient mis en œuvre pour permettre un lavage fréquent des mains (il est plus important de tout mettre en œuvre pour permettre de se laver et se sécher les mains correctement, plutôt que de tout mettre en œuvre pour avoir l'eau courante sur la prairie).

Il est donc essentiel de s'assurer d'un approvisionnement suffisant (et probablement plus conséquent que d'habitude) en eau.

De plus :

- a. les surfaces de contact (table de l'intendance, matériel non construit en woodcraft de type tables, bancs...) seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions (voir ci-dessus) ;
- b. les espaces de vie et de nuitées seront régulièrement aérés (voir ci-dessus) ;
- c. Une attention particulière devra être apportée à l'hygiène de l'infirmierie.



*Une affiche reprenant quelques mesures d'hygiène de base sera à ta disposition dans le colis camp. On compte sur toi pour l'afficher dans l'espace infirmierie du camp.*

- d. des poubelles fermées seront prévues notamment pour les déchets tout venant (afin d'y mettre les mouchoirs à usage unique, par exemple). Les couvercles de ces poubelles seront régulièrement nettoyés.



*Des pistes pour te fournir (emprunt ou achat) en matériel nécessaire (bidons d'eau pour le lavage des mains, poubelles fermées...) sont proposées dans l'annexe 5 "matériel anti-covid-19".*

### 3.3. Nettoyage du matériel d'animation

Le matériel utilisé par une bulle restera dans cette bulle, et sera désinfecté avant prêt (ou retour) à une autre bulle.

### 3.4. Nettoyage du matériel des participants

Le matériel des participants destiné à être utilisé collectivement sera désinfecté avant la première utilisation.

### 3.5. Hygiène corporelle

Il est évident que, si nous insistions déjà beaucoup sur ce point les autres années, les mesures en cours nécessitent d'autant plus d'attention à cet aspect de la vie quotidienne.

C'est pourquoi :

- a. les soins des plaies seront faits aux + de 12 ans avec un masque buccal et après une soigneuse désinfection des mains (préférer le gel hydroalcoolique dans ce cas) ;
- b. un temps de lavage conséquent est à prévoir chaque jour ;
- c. les camps pour adolescents (éclaireurs et pionniers) s'assureront d'un respect plus strict des règles d'hygiène, notamment en termes de lavage/désinfection des mains si un contact doit avoir lieu entre participants (maquillage, aide à la pose de crème solaire...). Cela vaut avant et après contact.



*Un de tes participants est une personne à besoin spécifique (en situation de handicap, par exemple) et tu n'es pas certain de savoir gérer la situation ? Contacte la fédération par mail ou téléphone. Le pôle Diversité & Inclusion réfléchira avec toi aux solutions à mettre en place.*

### 3.6. Hygiène de l'intendance

Parce qu'ils devront quitter le camp pour aller faire des courses, les intendants créeront une brèche vers l'extérieur dans la bulle du camp. Pour cette raison, ils doivent être particulièrement vigilants au respect des mesures d'hygiène présentées ci-dessous. Plus que jamais, il faudra veiller à anticiper les menus du camp pour limiter les sorties au maximum.

Les règles suivantes se basent à la fois sur les directives du protocole gouvernemental mais également sur des recommandations de l'AFSCA.

#### CUISINER

- a. Recommandations générales en matière d'hygiène alimentaire auxquelles doit se soumettre toute personne qui cuisine :

- I. Éviter les contacts entre les mains et le visage durant la préparation des repas.
- II. Se laver les mains au savon ou, à défaut, avec un produit hydroalcoolique (gel ou solution) durant au moins 30 secondes AVANT et APRÈS la préparation de chaque repas et dès que tu quittes ou entres dans l'intendance. Se sécher les mains après lavage (sauf en cas d'utilisation d'un produit hydroalcoolique).

En cas d'utilisation d'un produit hydroalcoolique, sois attentif à son caractère inflammable et tiens son contenant à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation (ne pas fumer à proximité).

III. Laver les surfaces/plans de travail à l'eau et au savon ou, à défaut, avec un produit hydroalcoolique (gel ou solution) AVANT et APRÈS chaque utilisation.

IV. Ne pas consommer de viande crue et veiller à bien cuire la viande.

V. Bien laver les produits qui seront consommés crus (à grande eau, si possible).

- b. Les scouts peuvent-ils cuisiner (concours cuisine, en patrouille, etc.) ?

Il n'y a pas de contre-indications à ce que les scouts cuisinent eux-mêmes.

En tant qu'animateur, tu dois néanmoins t'assurer qu'ils respectent les recommandations générales d'hygiène alimentaire (voir supra).

- c. La cuisson au feu de bois est-elle autorisée ?

Il n'y a pas de contre-indications si la viande est bien cuite.

En cas d'utilisation d'un produit hydroalcoolique, sois attentif à son caractère inflammable et tiens son contenant à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation (ne pas fumer à proximité).

#### FAIRE LES COURSES

- a. Approvisionnement

I. Il n'est pas interdit d'aller faire les courses à plusieurs. Néanmoins, veillez à limiter les sorties de la bulle au strict minimum.

II. Les livraisons sont à privilégier.

III. Il n'y a pas de contre-indications à vous approvisionner dans un magasin fournissant les produits en vrac. Référez-vous évidemment toujours aux mesures édictées par le

- magasin. Il se peut que celui-ci n'autorise pas les clients à apporter leurs propres contenants.
- b. Mesures d'hygiène à prévoir avant d'aller faire les courses :
- IV. Se laver puis se sécher les mains.
  - V. Mettre son masque.
  - VI. Penser à respecter les règles de distanciation sociale dès que l'on est hors du camp.
- c. Au retour des courses
- VII. Mesures d'hygiène à prévoir :
    - 1. Jeter ou nettoyer son masque.



*Une affiche reprenant les consignes pour laver des masques dans une casserole vous sera fournie via le colis camp.*

- 2. Se laver puis se sécher les mains.
- VI. Temps de repos et désinfection des courses :
- Il n'est pas nécessaire de désinfecter les courses. Néanmoins, idéalement, quand vous revenez des courses, isolez vos achats et laissez-les «reposer» pendant 3h (sauf les produits frais qui doivent immédiatement être mis au frigo ou au congélateur bien entendu). Assurez-vous que seule la personne ayant effectué les courses soit en contact avec celles-ci avant la fin de cette période de repos de 3h.

## GESTION DE L'INTENDANCE ET AUTRES ESPACES DE STOCKAGE

- a. Lieu de stockage des frigos et congélateurs en dehors du camp
- Si votre frigo ou votre congélateur se trouve dans un lieu en dehors du camp (chez le propriétaire, par exemple), que vous partagiez cet espace avec une ou plusieurs autres bulles ou non, tu dois t'y rendre en portant ton masque et en respectant les mesures de distanciation sociale. Prévois de quoi nettoyer les poignées du frigo ou congélateur (solution hydroalcoolique idéalement) lors de chaque visite. Les frigos et congélateurs ne peuvent être partagés entre les bulles.
- b. Vaisselle
- La vaisselle doit être nettoyée sitôt le repas terminé. Pas question de laisser trainer de la vaisselle sale quelques heures, voire quelques jours (que ce soit dans l'intendance ou ailleurs). La vaisselle doit être correctement nettoyée. Si cette tâche est confiée à des scouts, un animateur ou intendant les accompagnera pour garantir un nettoyage de qualité.



## 4. Matériel spécial covid-19 à prévoir

Du matériel particulier sera à prévoir sur les camps pour faire face à la situation. Si ta caisse de section ne peut supporter l'achat de tout ce matériel, tu peux demander aux parents une aide pour confectionner un stock pour le camp (via la liste du matériel à mettre dans la valise).

À savoir :

1. Du savon pour les mains, en suffisance (favoriser les savons avec pompe).
2. Éventuellement de la crème hydratante pour les mains (vu le lavage et la désinfection régulière).
3. Des mouchoirs à usage unique (1 boîte par personne).
4. De quoi se sécher les mains.
5. Du produit pour lessiver, essuies et masques (et éventuellement des sacs en tissus pour récolter ceux-ci avant lavage)
  - a. Soit vous demandez aux parents de fournir un stock important d'essuies que vous veillerez à utiliser dans des conditions d'hygiène optimale (un essuie - nommé - par scout par jour, essuie à usage personnel, à sécher correctement après chaque utilisation).
  - b. Soit vous vous fournissez en serviettes en papier à usage unique (à privilégier).

Au-delà de ça, il sera utile de demander à chaque participant d'emporter :

6. Deux masques en tissu pour chaque participant de plus de 12 ans (éclaireurs, pionniers, animateurs et intendants). Ces masques seront désinfectés après chaque utilisation selon les recommandations d'usage.

Concernant le matériel spécifique, ta section devra également prévoir :

7. Une réserve de masques buccaux pour un oubli ou pour l'infirmerie, par exemple. Préférer les masques jetables, si pas, l'utilisation d'un masque en tissu est possible avec désinfection par la suite.
8. Du gel/solution hydroalcoolique :
  - a. pour les endroits où le savon n'est pas facilement utilisable ;
  - b. pour la désinfection des surfaces (tables par exemple).



*La fédération analyse la possibilité d'un partenariat pour un maximum de produits présents dans cette liste. Reste connecté à tes mails : si un partenariat est conclu, tu en seras informé via ce canal (avec les modalités pour en bénéficier).*





## 5. Nature des activités



*Tu recevras dans le courant du mois de juin un Ça se discute en ligne spécial « Je bulle en branche ». Tu y trouveras des idées de nouvelles activités ou des activités adaptées.*

*Aussi, une guidance générale sur la question « Mon activité est-elle anti-covid ? » est disponible dans l'annexe 6 "mon activité est-elle anti-covid ?".*

En attendant, voici quelques lignes directrices générales :

### 5.1. Concernant le lieu d'activité

- Les espaces de plein air sont préférés et les espaces trop confinés sont évités.
- La surface maximale du terrain est utilisée.
- Les endroits annexes, pour lesquels tu as l'autorisation, peuvent être utilisés (exemple : terrain de foot ou prairie voisine, bois à proximité...). Si tu venais à rencontrer des personnes non membres de ta bulle à cet endroit, les règles de distanciation en vigueur seront respectées. De préférence, si l'agencement du lieu le permet, restez sur votre endroit de camp.

### 5.2. Concernant les trajets

Les seuls déplacements du groupe ou d'une partie du groupe hors du lieu de camp doivent avoir une destination précise et autorisée (exemples : bois ou terrain de jeux). Il conviendra de respecter les mesures suivantes :

- le trajet vers cet endroit doit respecter les règles en vigueur (distance minimale avec les personnes extérieures à la bulle d'au moins 1,5 m) ;
- la visite de ce lieu doit être limitée à la durée de l'activité ;
- le trajet en groupe doit être encadré : toute activité qui inviterait les participants à sortir de l'endroit de camp, sans surveillance du staff, ou qui ferait dormir les participants en dehors de l'endroit de camp, est interdite (Les hikes sont donc interdits).

### 5.3. Concernant la nature des activités

Au vu des mesures sanitaires, tu comprendras que, même si les contacts ne sont pas interdits, ton bon sens sera ton meilleur allié dans l'organisation des activités. Ainsi :

- évités les contacts intensifs entre participants (préférez le volley au rugby, par exemple) ;
- évités les activités entraînant une dégradation importante de l'état de propreté des enfants et ados (en bref : pas de journée crado) ;
- les pré-camps et post-camps (avec ou sans scouts) sont autorisés, TANT QU'ILS COMMENCENT AU
- PLUS TÔT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET ET TANT QUE LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES FOULANT L'ENDROIT DE CAMP NE DEPASSE PAS LES 50. Les participants à cette activité doivent donc être, et uniquement, les personnes qui participeront ensuite (ou qui auront participé) au camp en tant que tel ;
- les nuitées à l'extérieur du camp sont interdites.

#### IMPORTANT :

Au-delà de cela, nous demandons une vigilance particulière quant à la planification du programme de camp. Des temps de repos suffisants et de qualité doivent absolument être octroyés, l'immunité étant affaiblie par la fatigue.

Notez bien : il est possible, si tu le souhaites, de transformer ton camp en résidentiel en activités de jour avec retour des enfants à la maison tous les soirs. Ceci entraîne des points d'attention particuliers à avoir. Nous te demandons dès lors de contacter la fédération pour que nous puissions les examiner avec toi.

## 5.4 Concernant les camps Pionniers en Belgique

Ton camp Pionniers se déroule en Belgique ? Deux possibilités s'offrent à toi :

- Tu rejoins une autre section de ton unité sur son endroit de camp. Tu fais donc partie de la bulle hermétique de maximum 50 personnes. Tu es dès lors soumis aux mêmes règles que les autres membres de la bulle.
- Ton choix se porte sur un endroit de camp indépendant où tu peux vivre avec ta propre bulle (éventuellement en faisant un camp avec le poste de l'unité d'à côté, si vous ne dépassez pas 50 personnes en tout).

Ces deux options excluent donc les possibilités suivantes :

- Faire le tour des camps de son unité et donc passer de bulle en bulle.
- Organiser un camp itinérant en changeant de lieu de résidence.
- S'installer dans un lieu où il serait impossible de respecter le principe de la bulle de 50 et donc fréquenter des personnes extérieures. Comme dans un camping, par exemple.

Qu'est-ce que je peux faire pendant mon camp ?

- Ouvrir *Balises pour l'animation scout*. Plein d'idées d'animation t'y attendent.
- Si tu fonctionnes en bulle séparée avec ton poste, il est possible de participer à un *Scout'main / projet*. Celui-ci sera unique (pas deux *Scout'mains* différents sur la durée du camp), mais pourra s'étaler sur plusieurs jours. Tu rencontreras donc potentiellement toujours les mêmes personnes, et ce avec les mesures de distanciations sociales et le port du masque. **Dans ce cas, contacte la fédération pour faire valider ton projet.**
- Des propositions d'activités te seront proposées dans le *Ça se discute* en ligne spécial « *Je bulle en branche* » du mois de juin.
- Compte tenu de l'évolution de la situation, notamment en matière de tourisme local, il sera peut-être possible d'autoriser certaines activités extérieures. Plus d'informations dans le *Ça se discute* en ligne spécial « *Je bulle en branche* » du mois de juin.



## 6. Relations de bon voisinage en temps de covid-19

Cette année plus que jamais, tu devras être attentif à l'image que toi, ton staff et vos scouts renverrez lors du camp. En temps normal déjà, les communes sont impactées par l'installation des camps, ce qui peut susciter des tensions chez les habitants. À l'heure du covid, les riverains pourraient être encore plus réticents à l'idée de voir arriver des mouvements de jeunesse. Certains ne manqueront notamment pas de s'inquiéter des risques de propagation du virus que cela peut représenter, d'autant plus dans des régions jusqu'à présent relativement épargnées.

Être attentif à son image cela veut dire :

- a. respecter les règles habituelles des camps et de la commune (tapage, gestion des déchets...)
- b. respecter les mesures propres au covid, et tout particulièrement lorsque les animateurs ou intendants sortent du camp ;
- c. faire bon accueil aux intermédiaires que tu pourrais rencontrer durant le camp : M. et Mme Camp, le propriétaire, le livreur de vrac...
- d. être ouvert au dialogue et ne pas hésiter à répondre aux questions et inquiétudes qui pourraient te parvenir tout en s'assurant que cela ne porte pas atteinte au bon déroulement du camp ;
- e. interpeller tes scouts à ce sujet, plus encore s'ils sont amenés à sortir du camp.

